



Mairie de STE-CECILE-LES-VIGNES

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Max IVAN, Maire.

Présents : Mme Corinne ARNAUD, M. Pascal CROZET, M. Vincent FAURE, M. Gilbert VATAIN, adjoints ;
M. David BONNET, M. Louis CHALIER, Mme Sabine FLOUPIN, Mme Agnès HOSTIN, Mme Virginie JOUBREL, M. Jean-François MAILLET, Mme Sonia MOEUF, M. Frédéric PENNE, Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, M. Henry TROUILLET, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme Claire BRESOLIN.

Absents : Mme Chloé CARLETTI, M. Philippe CRISCUOLO, Mme Dominique FICTY.

Procurations : Mme Claire BRESOLIN à Mme Corinne ARNAUD.

Secrétaire de séance : M. Jean-François MAILLET.

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 16
<u>Date de convocation :</u> 04/04/2018		<u>Date d'affichage du procès-verbal :</u> Le 18/04/2018

Les membres du Conseil Municipal sont accueillis par Monsieur Max IVAN, Maire qui leur souhaite la bienvenue.

Le Maire procède à l'appel des conseillers.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Avant de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur le Maire demande une minute de recueillement pour les victimes de l'attentat du 23 mars 2018 à TREBES dans l'Aude et le sacrifice du gendarme Arnaud BELTRAME.

A l'issue de cette minute de silence, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-François MAILLET pour occuper la fonction de secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 26 mars 2018. Aucune remarques. Le compte-rendu est donc accepté.

Délibération n°012-2018

Objet : Reprise des résultats 2017 au budget primitif 2018

Rapporteur : Vincent FAURE

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 1997, relatif à l'instruction budgétaire M 14 des communes et des établissements administratifs, le conseil municipal doit délibérer afin d'affecter l'excédent d'investissement et de fonctionnement enregistrés dans le compte administratif 2017 en faveur d'une reprise de ces résultats au Budget Primitif 2018.

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	3 425 877,49€
Recettes.....	3 536 413,20€
Résultat de l'exercice.....	+ 110 535,71€
Résultat 2016 reporté.....	+ 170 012,43€
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	+ 280 548,14€

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses.....	6 925 307,34€
Recettes.....	6 847 044,12€
Résultat de l'exercice	- 78 263,22€
Résultat 2016 reporté.....	+ 41 653,99€
Solde hors RAR	- 36 609,23€
RAR dépenses investissement	- 9 246,00€
RAR recettes investissement	+ 64 800,00€
<u>Résultat global d'investissement</u>	+ 18 944,77€

Le rapporteur propose au Conseil d'affecter les résultats comme suit :

- au compte C/002 en recettes de fonctionnement, « Résultat d'exploitation reporté », l'excédent de fonctionnement pour un montant de : **+280 548,14€**.
- - au compte C/001 en dépenses d'investissement, « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », le déficit d'investissement hors RAR pour un montant de : **- 36 609,23€**

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

- **et décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2017 au budget primitif 2018 comme suit :**

- au compte C/002 en recettes de fonctionnement, « Résultat d'exploitation reporté », l'excédent de fonctionnement pour un montant de : **+280 548,14€**.
- - au compte C/001 en dépenses d'investissement, « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », le déficit d'investissement pour un montant de : **- 36 609,23€**

- **et d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Délibération n°013-2018
Objet : Budget primitif 2018
Rapporteur : Vincent FAURE

Le rapporteur propose au Conseil un budget primitif 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			2 711 748,14
Ch.	011	Charges à caractère général	683 355,90
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 277 700,00
Ch.	014	Atténuation de produits	47 500,00
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	264 606,00
Ch.	66	Charges financières	193 600,00
Ch.	67	Charges exceptionnelles	2 500,00
Ch.	023	Virement à la section d'investissement	192 438,65
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 047,59
RECETTES			2 711 748,14
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	280 548,14
Ch.	013	Atténuations de charges	40 000,00
Ch.	70	Produits de services, du domaine et ventes	152 300,00
Ch.	73	Impôts et taxes	1 759 900,00
Ch.	74	Dotations et participations	448 500,00
Ch.	75	Autres produits de gestion courante	25 500,00
Ch.	76	Produits financiers	5 000,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			408 285,24
Ch.	001	Solde d'exécution reporté	36 609,23
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	7 500,00
Ch.	204	Subventions d'équipement versées	3 676,01
Ch.	21	Immobilisations corporelles	76 000,00
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilés	284 500,00
RECETTES			408 285,24
Ch.	13	Subventions d'investissement	83 999,00
Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00
Ch.	024	Produits des cessions d'immobilisation	31 800,00
Ch.	021	Virement de la section de fonctionnement	192 438,65
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 047,59

Le rapporteur propose au Conseil :

- d'adopter le budget primitif 2018 de la commune établi comme ci-dessus, compte-tenu des excédents et des Restes à Réaliser constatés dans le compte administratif 2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Vincent FAURE Les membres de la commission des finances ont eu un état détaillé des prévisions tant en dépenses qu'en recettes. Il n'y a pas de grands changements par rapport à l'année dernière, les sommes ayant été reporté, avec le souci de gérer au mieux les finances communales et essayer de faire des économies là où l'on peut le faire.

Henry TROUILLET J'aurai des questions sur le chapitre 011.

Vincent FAURE Des questions qui n'auraient pas été abordées en commission ?

Henry TROUILLET Si, mais je voudrai vérifier certains éléments. Les commissions c'est bien, mais vous vous réunissez quelques jours avant et lorsque je suis en réunion, au bout d'un quart d'heure on me dit « j'ai quelque chose à dire, merci de partir ».

Vincent FAURE Pardon ? Ça ne s'est absolument pas passé comme cela. C'est faux.

Henry TROUILLET Laisse-moi finir s'il te plaît. On me demande si j'ai quelque chose à dire, je le dis. Le chapitre 011 « charges à caractère général » m'inquiète. Je le dis fortement, il m'inquiète. En budget réel, on avait 609 000€ et là on a 683 000€.

Vincent FAURE Sur le document qui t'a été remis en commission des finances qui n'a pas duré qu'un quart d'heure, il y avait en charge à caractère général 683 355,90€.

Henry TROUILLET Tout à fait. Ça fait plusieurs fois que j'annonce « attention le chapitre 011 augmente systématiquement et c'est une exponentielle ». Alors attention, ce n'est pas bon. J'ai fait une comparaison. Au niveau de la CCAOP, pour pratiquement 20 000 habitants, on a sur la même ligne une somme de 1 858 000€ qui ramenée au nombre d'habitants donne 232 365€. La commune est à 683 000€ et ça m'inquiète.

Vincent FAURE La communauté de communes ne gère absolument pas les mêmes choses. Il n'y a pas de cantine scolaire, de crèche,...

Henry TROUILLET Cairanne, 1900 habitants, ils sont à 63 000€ sur la même ligne. Je m'inquiète et je le dis ouvertement. On va dans une escalade qui m'inquiète.

Agnès HOSTIN C'est une prévision de dépenses. Il faut analyser les comptes pour voir si nos dépenses évoluent. En ouverture de dépenses et recettes je pense judicieux de le mettre sur du fonctionnement car se sont sur ces comptes que sont imputés le gaz, l'électricité et nous n'avons pas forcément la maîtrise des augmentations. Ce que je note, c'est plutôt la prévision de dépenses en charge de personnel qui est le poste que l'on veut endiguer le plus.

- Vincent FAURE Nous ne sommes pas dans le chapitre lié au personnel. Ensuite, ce que nous proposons c'est un budget prévisionnel, comme je l'exposais lors de la commission des finances qui n'a pas duré un quart d'heure.
Il y a eu en réalisé l'an dernier 609 000€ et pour 2018 il est prévu 683 000€. Il n'y a pas d'obligation de réalisation.
Nous avons déjà eu cette discussion en commission.
- Max IVAN Si on prend l'exemple de l'année dernière, nous avons proposé 650 000€ et nous avons dépensé 609 000€.
- Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Par rapport au document budgétaire 2018, qui est un prévisionnel, je suis gênée par la présentation qui prend en compte le « budget cumulé précédent » comme base alors qu'il faudrait se baser sur le réalisé.
- DGS La présentation du budget correspond à la maquette M14.
- Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Il serait plus judicieux d'avoir le réalisé de l'année précédente et le prévisionnel de l'année en cours. Il est vrai que sur ce compte 011 il y a une augmentation, mais qui tient essentiellement sur les frais de nettoyage des locaux qui n'apparaissent pas en 2017 mais qui apparaissent en 2018 ?
- Vincent FAURE Effectivement
- Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Ce qui veut dire l'on ne retrouvera pas ces charges dans le chapitre 012 « charges de personnel ».
- Vincent FAURE Oui. Tout ceci a été abordé largement en commission des finances.
- Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Je suis d'accord lorsqu'il est dit que ces points ont été abordés en commission des finances. Pour autant, il n'est pas anormal que nous posions des questions en séance du Conseil Municipal.
- Vincent FAURE Ce qui est anormal c'est de dire que la commission des finances a survolé le budget. Je n'étais pas tout seul avec Monsieur TROUILLET ? Il y avait d'autres personnes et je trouve scandaleux d'entendre, en séance du Conseil Municipal, que les commissions des finances se passent d'un revers de main, ce qui est totalement faux.
- Henry TROUILLET Ce qui est totalement vrai, c'est que vous avez discuté entre vous pendant je ne sais combien de temps et quand je suis arrivé, il n'y avait pas grand-chose à dire.
- Pascal CROZET Il est vrai qu'à la fin de la commission des finances nous sommes restés encore pratiquement une heure à la mairie pour parler de l'organisation de la fête de la musique.
- Vincent FAURE La fête de la musique ne concerne pas Monsieur TROUILLET.
- Agnès HOSTIN Il est vrai que bien souvent le budget revêt une importance primordiale lors du vote au Conseil Municipal, mais c'est plutôt son analyse qui me semble importante (graphiques, progression), mais le budget c'est aussi un acte politique du Maire et du Conseil Municipal, et c'est lors du débat d'orientation budgétaire que tout cela devrait se

discuter. Pour l'instant, le débat d'orientation budgétaire n'a pas assez de place au sein du Conseil Municipal.

Vincent FAURELe débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants et donc pour la nôtre.

Henry TROUILLETSur le chapitre des charges de personnel, on m'avait dit qu'on avait gagné 40 000€. Je suis allé voir le réel et on a effectivement 17 000€.

Henry TROUILLETJe voudrais que l'on discute un peu plus sérieusement de la différence entre le réel et le prévisionnel.

Max IVANLe budget primitif est une prévision de dépenses pour l'année. On fait un DOB et une réunion de la commission des finances. Qu'est-ce que vous faites en commission des finances ?

Henry TROUILLETJe note que l'on a gagné 40 000€ en charges de personnel, mais on fait la variation entre prévisionnel 2017 et prévisionnel 2018. Idem pour le total des dépenses. Moi je fais du réel.

Max IVANJ'ai compris que tu n'es pas d'accord avec notre budget. Tu en as le droit le plus absolu.

Henry TROUILLETTout à fait et je m'abstiens.

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité moins quatre abstentions (M. Henry TROUILLET, M. David BONNET, Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Mme Sonia MOEUF)

- **d'adopter** le budget primitif 2018 de la commune établi comme ci-avant, compte-tenu des excédents, des déficits et des Restes à Réaliser constatés dans le compte administratif 2017.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Délibération n°014-2018

Objet : Vote des taux des impôts locaux

Rapporteur : Vincent FAURE

Vu les différentes circulaires adressées par Monsieur le Préfet de Vaucluse en vue de l'élaboration du Budget Primitif 2018,

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2018,

Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018 examiné par la Commission des Finances, et établi en équilibre pour un montant de :

Section de Fonctionnement : 2 711 748,14€

Section d'Investissement : 408 285,24€

Considérant que la masse fiscale prévisionnelle est suffisante pour l'équilibre de ce budget,

Considérant donc qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la pression fiscale,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2018.

Les taux pour l'année 2018 seront donc de :

Taxe d'habitation.....	13,68%
Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	25,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	61,65%

Le produit fiscal attendu est de 1 300 000€.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2018.

Le rapporteur entendu,

Henry TROUILLET.....Il faut absolument que l'on se sorte du rouge. En faisant la comparaison avec les autres communes de la CCAOP, nous sommes au double des taux.

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- d'approuver les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2018, à savoir :

Taxe d'habitation.....	13,68%
Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	25,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties..	61,65%

Délibération n°015-2018

Objet : Demande de subvention exceptionnelle CATM

Rapporteur : Gilbert VATAIN

Le CATM organise le 73^{ème} congrès de la fédération départementale à Lagarde-Paréol et Sainte-Cécile-les-Vignes le 27 avril prochain.

Aussi, l'association nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 500 €, somme également versée par les autres communes, notamment Lagarde-Paréol et Cairanne.

Le rapporteur propose au Conseil :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au CATM pour organiser le 73^{ème} congrès de la fédération départementale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Anne Joëlle ROBERT-VACHEY....Est-ce que le CATM avait fait une demande de subvention ?

Gilbert VATAIN.....Le CATM avait fait une demande de subvention de fonctionnement. Cette demande vient en plus.

Vincent FAUREIl y a 4 communes qui vont être co-organisateur du 73^{ème} congrès du CATM : Violès, Cairanne, Lagarde-Paréol et Sainte-Cécile-les-Vignes. Les 3 autres communes ont déjà versé une subvention exceptionnelle de 500€ pour l'organisation de ce congrès qui rassemblera plus de 400 anciens combattants à la fois sur notre commune et sur la commune de Lagarde-Paréol.

David BONNETCet évènement est connu depuis quand ?

Vincent FAURECet évènement, le CATM le prépare depuis plus d'un an et demi.

Max IVAN.....Il aura lieu le 27 avril.

David BONNETPourquoi n'a t-il pas été budgété lors des subventions du mois de mars.

Vincent FAUREIl s'agit d'une subvention exceptionnelle. On sera certainement amené à verser, au courant de l'année, d'autres subventions exceptionnelles en fonction des manifestations réalisées par les associations.

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'accorder** une subvention exceptionnelle de 500 € au CATM pour organiser le 73^{ème} congrès de la fédération départementale,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Délibération n°016-2018

Objet : Contractualisation 2017-2019 avec le Conseil Départemental de Vaucluse

Rapporteur : Pascal CROZET

Le Conseil Départemental de Vaucluse a reconduit, pour la période 2017 – 2019, son aide financière à destination des communes de moins de 5 000 habitants, au travers de la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

La dotation allouée à la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes est de 194 400€. Une part de 10% de cette dotation doit être réservée au financement d'opération de rénovation du patrimoine (immobilier, mobilier monumental, objets mobiliers), aménagement de locaux à usage patrimonial, opérations contribuant à la transition énergétique.

Le subventionnement maximum de chaque projet est de 60% du montant HT, comme par le passé.

Deux modifications seront autorisées, par voie d'avenant, sur la période contractuelle.

Le rapporteur propose au Conseil :

- de solliciter un subventionnement du Conseil Départemental sur les projets suivants (montants en €HT) :

- Acquisition de 10 tables et 80 tabourets pour la cantine..... 4 200,00
- Renouvellement matériel informatique et téléphonie 20 000,00
- Transformation du panneau d'affichage 4 300,00
- Installation d'une alarme à l'Espace Culturel..... 2 900,00
- Installation d'un aérotherme hall de la salle Camille Farjon 1 700,00
- Mise aux normes de l'éclairage de la bibliothèque municipale 2 400,00
- Installation de sèche mains (école, salle Camille Farjon, Mairie)..... 2 500,00
- Installation éclairage extérieur (stade, boulodrome,
salle Camille Farjon) 2 450,00
- Acquisition tables et chaises pour la salle Camille Farjon 3 800,00
- Remplacement de 3 baies vitrées salle Camille Farjon 24 000,00
- Acquisition d'un mixeur pour la cantine 1 500,00
- Acquisition d'un Enregistreur de température pour la cantine..... 2 000,00
- Eclairage complémentaire route de Lagarde..... 4 400,00

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Aura-t-on le détail des projets et les sommes dans le compte-rendu ?

Max IVAN Oui

Pascal CROZET Le montant global subventionnable n'est pas atteint. Pourra-t-on faire des avenants ?

DGS Oui, nous avons la possibilité de faire 2 avenants.

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **de solliciter** un subventionnement du Conseil Départemental sur les projets suivants (montants en €HT), sachant que la commune ne bénéficie d'aucun autre subventionnement :

- Acquisition de 10 tables et 80 tabourets pour la cantine..... 4 200,00
- Renouvellement matériel informatique et téléphonie 20 000,00
- Transformation du panneau d'affichage 4 300,00
- Installation d'une alarme à l'Espace Culturel..... 2 900,00
- Installation d'un aérotherme hall de la salle Camille Farjon 1 700,00
- Mise aux normes de l'éclairage de la bibliothèque municipale 2 400,00
- Installation de sèche mains (école, salle Camille Farjon, Mairie)..... 2 500,00
- Installation éclairage extérieur (stade, boulodrome,
salle Camille Farjon) 2 450,00
- Acquisition tables et chaises pour la salle Camille Farjon 3 800,00
- Remplacement de 3 baies vitrées salle Camille Farjon 24 000,00
- Acquisition d'un mixeur pour la cantine 1 500,00
- Acquisition d'un Enregistreur de température pour la cantine..... 2 000,00
- Eclairage complémentaire route de Lagarde..... 4 400,00

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Délibération n°017-2018

Objet : Dénomination d'une place

Rapporteur : Max IVAN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal nommer la place de la Fontaine située devant le club ados « Place Arnaud BELTRAME », en mémoire du gendarme qui s'est sacrifié pour la nation. La cérémonie aurait lieu le 18 juin, puisque le président Macron l'a comparé à Jean Moulin et au Général de Gaulle.

Le rapporteur entendu

Henry TROUILLETC'est une excellente idée.

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **de dénommer** la place située devant le club ados « Place Arnaud BELTRAME ».

Questions diverses

Henry TROUILLETJ'ai reçu un espèce de courrier de Monsieur Bruno Costantini. Dans ce courrier, Monsieur Costantini fait mention d'irrégularités dans l'instruction de son permis de construire. Avons-nous bien respecté les procédures.

Max IVANOn a respecté toutes les procédures. Je n'en dirai pas plus, le dossier est chez notre avocat, une procédure est en cours au tribunal administratif.

Henry TROUILLETOù en est la vente de l'école Louis Gauthier ?

Max IVANLe tribunal a annulé notre délibération. J'ai rendez-vous prochainement avec les domaines.

Henry TROUILLETNe serait-il pas judicieux de prendre contact avec Unicil afin de vendre l'école au prix des domaines ?

Max IVANTout est possible, mais j'attends le rendez-vous avec les domaines, un expert auprès du TA de Montpellier et de la CAA de Marseille ayant tout de même estimé l'école à 680 000€.

David BONNETLe compromis de vente passé avec Monsieur CONTI est donc caduque ?!

Max IVANAbsolument

David BONNETComment se fait-il que l'an passé cette vente était nécessaire à l'équilibre du budget ?

Max IVANLa vente de l'école n'était pas nécessaire pour boucler le budget, mais pour arranger notre situation financière et rembourser une partie des emprunts.

David BONNETVincent FAURE disait en Conseil l'année dernière que cette vente était nécessaire pour boucler le budget.

Vincent FAUREJe n'ai pas dit exactement cela. Cette somme a toujours été là pour désendetter la commune et permettre la renégociation de nos prêts. Cette somme n'a jamais été nécessaire pour clôturer un budget car nous avons toujours, malgré les rumeurs et les ragots, bouclé le budget. La commune n'est pas sous tutelle ! Ensuite, cette somme devait nous permettre d'avoir une avance de trésorerie un peu plus confortable, puisqu'il nous faut 300 000€ pour payer les premières factures et emprunts en janvier. Le produit de la vente de l'école sera de toute façon intégré au budget communal.

Pascal CROZETPar contre, nous avons un budget qui prévoit un simple entretien des bâtiments communaux en attendant la vente de l'école.

Henry TROUILLETJ'avais cru comprendre que l'on avait besoin de 180 000€ et que l'on gardait 500 000€ pour renégocier les emprunts. Ce que je souhaiterais au niveau de la commission des finances, c'est de pouvoir travailler avant pour poser mes questions lors de la commission.

Vincent FAUREHenry, à l'issue de la commission des finances, je t'avais indiqué que le DGS était à ta disposition si tu avais des questions, et tu ne l'as pas sollicité.

Henry TROUILLETC'est vrai.

Vincent FAURELorsque la réunion était terminée, j'ai demandé à voir Pascal et Ghislain seuls pour des questions qui ne te concernaient pas et qui ne concernaient personne d'autres.

Henry TROUILLETOù en est la renégociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ?

Max IVANDes contacts ont été pris et les dossiers sont en cours de montage avec la CDC et le Crédit Agricole.

Henry TROUILLETAujourd'hui, la délibération concernant la vente de l'école est annulée ?

Max IVANOui.

Henry TROUILLETLors d'une vente, il faut mettre un cahier des charges en place.

Max IVANC'est peut-être sur le cahier des charges que nous n'avons pas été assez précis. Cela nous aurait évité d'avoir des propositions farfelues.

David BONNETOù en est la pompe à essence à UTILE ?

Max IVANLe dossier est dans les mains d'UTILE qui a obtenu le permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h40.

Le secrétaire de séance
Jean-François MAILLET

Le Maire
Max IVAN